

REUNION DU 27 juin 2008

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 27 juin 2008 à 21 heures, Salle de Réunion de la Mairie de Rodelle, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Maire.

Étaient présents :

- M. LALLE Jean-Michel, Maire*
- M. BRALEY Christian, 1^{er} Adjoint*
- M. GUIBERT Michel, 2^{ème} Adjoint*
- M. BLANC Daniel, 3^{ème} Adjoint*
- Mme BRUEL FRAYSSE Magaly, Conseillère Municipale*
- Mme CATUSSE Véronique, Conseillère Municipale*
- M. CLAPIER Jean-François, Conseiller Municipal*
- M. COSTE Claude, Conseiller Municipal*
- Mme FERAL Marielle, Conseillère Municipale*
- Mme FIRMIGNAC Claudine, Conseillère Municipale*
- M. GUILLOTH Pascal, Conseiller Municipal*
- M. LEMOURIER Joseph, Conseiller Municipal*
- M. POUGET Georges, Conseiller Municipal*
- M. PRIVAT Julien, Conseiller Municipal*

Était absent en début de séance : M. PUECH Maxime, Conseiller Municipal, qui a donné procuration à M. PRIVAT Julien

Mme Marielle FERAL a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,
- 2 - Point sur l'avancement des travaux :
 - Extension de l'école de Bezannes,
 - Construction des vestiaires de Bezannes,
 - Agrandissement des vestiaires de St Julien de Rodelle,
- 3 - Travaux à réaliser,
- 4 - Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à faire concernant le compte-rendu de la dernière séance publique.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte-rendu de la séance du 24 avril 2008.

1 - Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il y a lieu de procéder à l'élection des trois délégués et des trois suppléants du Conseil Municipal en vue des élections sénatoriales.

Après désignation du bureau électoral, il a été procédé à l'élection des délégués. Ont été élus au premier tour et à la majorité des suffrages exprimés :

M. Christian BRALEY : 15 voix
M. Michel GUIBERT : 15 voix
M. Daniel BLANC : 15 voix

Les délégués ayant déclarés accepter leur mandat, il a été procédé à l'élection des suppléants. Ont été élus au premier tour de scrutin et à la majorité des suffrages exprimés :

Mme FIRMIGNAC Claudine : 15 voix
Mme FERAL Marielle : 15 voix
Mme BRUEL FRAYSSE Magaly : 15 voix

Les suppléantes ayant déclaré accepter leur mandat, le scrutin a été clôturé à 21 30.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur CENSI, candidat aux élections sénatoriales, a émis le souhait de rencontrer les délégués titulaires et suppléants nouvellement élus. Une réunion est prévue en mairie le Jeudi 3 juillet 2008, à 14 heures.

2 - Point sur l'avancement des travaux :

Extension de l'école de Bezannes :

Mme FERAL fait le compte-rendu du conseil d'école qui a eu lieu le Mardi 10 juin 2008, de 18 heures à 23 heures, et fait part au Conseil Municipal des différentes demandes ou observations qui ont été formulées à cette occasion.

Concernant la mise en place du soutien scolaire : l'équipe pédagogique souhaiterait qu'une demi-heure par jour (de 13h30 à 14h) soit réservée au soutien scolaire. 15% des effectifs sont concernés. Une réunion de l'équipe enseignante avec l'Inspectrice de l'Education Nationale d'Espalion a eu lieu jeudi dernier. Le Conseil Municipal ne voit pas d'inconvénient concernant cette proposition mais il doit réfléchir à l'impact en termes de ramassage scolaire et de personnel que cette mise en place va entraîner.

Concernant les travaux d'extension de l'école : M. BRALEY indique qu'ils sont quasiment achevés pour ce qui concerne le bâtiment. Le goudronnage de la cour devrait avoir lieu d'ici quinze jours. Le Conseil Municipal propose d'installer une porte-fenêtre dans la classe de Mme CORREDOR donnant sur la cour des petits, avec des caniveaux pour éviter les infiltrations d'eau : prévoir la mise en place de PVC lors du goudronnage de la cour. Il serait également judicieux de prévoir l'implantation de quelques arbres dans la cour.

Concernant les demandes de l'équipe pédagogique et des représentants des parents d'élèves, réitérées en partie dans un courrier de Mme SAHUC dont M. LALLE donne lecture au Conseil Municipal :

- Suppression de la cloison du préau : le Conseil Municipal après en avoir discuté décide de faire enlever la partie basse par les employés.
- Enlever les sapinettes dans la cour actuelle : le Conseil Municipal avait donné son accord lors d'une réunion précédente, l'entreprise chargée du goudronnage de la cour les enlèvera.
- Condamnation des portails donnant sur la route : le Conseil Municipal accepte et fera condamner les portails (y compris celui du ramassage scolaire) donnant sur la route départementale ainsi que le petit portail servant actuellement de porte d'entrée à l'école.
- Placer des miroirs sur les placards de la salle de motricité : le Conseil Municipal n'y voit pas d'inconvénient. M. CALIXTE fera passer un devis.
- Acheter des prises pare-foudre pour protéger les ordinateurs : le Conseil Municipal refuse et demande à l'équipe enseignante de débrancher les ordinateurs le soir après la classe, les week-ends et lorsque que les orages ont lieu pendant le temps scolaire.
- Nettoyage des vitres à prévoir à chaque vacance : Accord du Conseil Municipal
- Nettoyage des luminaires : M. GUIBERT propose de démonter les cadres des néons et de les replacer afin que la personne chargée du ménage à l'école les nettoie.
- Nettoyage des sols chaque année : Monsieur Le Maire indique qu'une entreprise est intervenue l'année dernière pour nettoyer et vitrifier les sols. Compte tenu du coût de cette opération, le Conseil Municipal propose de ce nettoyage soit réalisé tous les deux ans.
- Peinture et enlèvement de la moquette murale: les parents d'élèves ont proposé de réaliser les travaux de peinture dans la classe des petits pendant les vacances d'été. L'équipe enseignante souhaiterait que les travaux dans la classe de Mme CORREDOR soient réalisés avant ceux du hall et du couloir. Monsieur Le Maire propose de faire chiffrer ces deux opérations afin de faire une demande de subvention au titre de la DGE.
- Demande d'un demi-poste d'ATSEM pour la classe de Mme CORREDOR : le Conseil Municipal refuse.

Concernant l'inscription des enfants de moins de trois ans, M. LALLE fait part au Conseil Municipal de sa discussion téléphonique avec Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale d'Espalion, à savoir qu'un 4^{ème} poste d'enseignant ne sera accordé que si les effectifs atteignent 80 enfants de plus de trois ans en septembre. De plus, Mme la Directrice de l'école de Bezannes a fait savoir que, dans les conditions actuelles, elle ne souhaitait pas que les effectifs dépassent les 75 élèves. Se pose donc la question de l'inscription des enfants de moins de trois ans.

Plusieurs conseillers insistent sur l'impact que peut avoir le refus d'inscrire les enfants des moins de trois ans, à savoir :

- incompréhension : travaux d'extension sur la partie maternelle de l'école et refus d'inscrire les enfants de moins de trois ans ;
- risque de voir partir les enfants de moins de trois ans (d'autant qu'il y a peu de nourrice sur Bezannes), voire des fratries entières, vers les écoles (privées ou publiques) des communes avoisinantes.

Monsieur le Maire indique qu'il a déjà signé quelques certificats d'inscription d'enfants de moins de trois ans pour la rentrée 2008-2009 et que seules deux familles de Bezannes semblent concernées par ce problème.

Après de nombreuses discussions, le Conseil Municipal décide que :

- les enfants de moins de trois ans déjà inscrits à l'école le resteront
- jusqu'au 14 juillet, les inscriptions des enfants de moins de trois ans seront acceptées
- à compter du 15 juillet prochain, ne seront inscrits que les enfants âgés de trois ans et plus, avec deux dates de rentrée possible (en septembre et en janvier)

Construction des vestiaires de Bezannes :

M. BRALEY indique que le crépi est terminé et que le carrelage est en cours de réalisation.

Il rappelle également que les travaux de sablage et de regarnissage de l'aire de jeu ont été réalisés par l'entreprise ISS Espaces Verts.

Concernant l'arrosage automatique du terrain : des programmeurs à piles ont été installés provisoirement, en attendant la mise en place d'une programmation centralisée dans les vestiaires. L'emplacement des vestiaires ayant été modifié et les trottoirs terminés, il convient de vérifier si ces travaux sont réalisables. M. BRALEY doit se renseigner pour voir s'il existe une gaine pour faire le relais jusqu'aux vestiaires.

Les dirigeants du Club de Football et M. GUIBERT ont rencontré un représentant qui leur a présenté un tracteur tondeuse, en vue de remplacer le matériel actuel peu pratique. Une proposition a été faite pour un tracteur d'occasion (170 heures) pour un coût de 6 500 € HT (9 000 € pour le neuf). Une demande a été faite pour connaître le montant d'une reprise éventuelle de l'ancienne tondeuse. M. BRALEY ou les dirigeants du Club transmettront les différentes propositions, afin que le Conseil Municipal puisse en débattre lors d'une prochaine séance.

M. PUECH signale qu'il a rencontré M. Laurent LABORIE, Président de l'Inter Causse Bezannes, concernant la pose d'abris avec bancs sur le nouveau terrain qui est obligatoire pour son homologation. M. TREILLES a adressé un devis en mairie, mais les dimensions des abris n'étaient pas conformes. M. CLAPIER se charge de lui en demander un nouveau. M. PUECH indique qu'il serait pertinent d'en demander un également pour le stade de Saint Julien de Rodelle. Le Conseil Municipal accepte.

Agrandissement des vestiaires de Saint Julien de Rodelle :

M. PRIVAT précise que les travaux suivent leur cours.

Il informe le Conseil Municipal que, suite aux travaux de sablage et de regarnissage réalisés par l'entreprise ISS Espaces Verts, certains endroits n'avaient pas pris et qu'un réensemencement partiel a eu lieu cette semaine. Le terrain fait donc actuellement l'objet d'un arrosage important pour que l'herbe prenne.

M. PRIVAT signale également au Conseil Municipal un problème avec le système d'arrosage mis en place car il n'arrose qu'un tiers du terrain : il faut déplacer les tuyaux de 80 mètres par deux fois pour traiter l'ensemble de l'aire de jeu. De plus, il n'y a pas de programmeur. M. PRIVAT indique que la Commune de LAISSAC renouvelle son système d'arrosage et que l'ancien système d'enrouleur serait peut-être intéressant pour Saint Julien. Le Conseil Municipal n'y voit pas d'objection. M. PRIVAT est chargé de prendre contact avec la Mairie de LAISSAC.

3 – Travaux à réaliser :

PATA : M. GUIBERT présente au Conseil Municipal le nouveau devis établi par l'entreprise EGTP pour les travaux de PATA qui seront réalisés début septembre avec mise à disposition de deux employés communaux. Montant du devis : 30 411,89 € TTC.

Village de Rodelle : M. GUIBERT indique que les travaux de goudronnage doivent débuter Lundi 30 juin 2008. Il se charge d'informer les habitants du village.

Chemin d'accès à l'école de Bezannes : M. GUIBERT a demandé un devis à l'entreprise EGTP pour le goudronnage de l'entrée du chemin, à la jonction entre la route départementale et le parking de la Maison du Causse. Il y a eu un malentendu, le devis transmis portant sur le goudronnage de l'ensemble du chemin. M. GUIBERT informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité un nouveau devis.

Chemin des Planets : les travaux seront réalisés par les employés communaux fin septembre. Une demande d'alignement va être adressée à la DDE Agence Nord d'Espalion afin de connaître les limites du domaine public.

Terrain de football de Saint Julien de Rodelle : Passer la débroussailleuse sur les abords du stade.

Chemin de la Françoune : M. BRALEY signale que l'entreprise PRADALIER a effectué les travaux d'élargissement. Le tracteur de la CUMA étant en panne, la casseuse n'a pas été passée. Dès qu'il sera réparé, M. Lionel FERAL interviendra.

4 – Questions diverses :

Commission Syndicale de Bezannes :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2007 et le Budget Primitif 2008 que M. Alain DELMAS, actuel Président de la Commission Syndicale, lui a adressés pour approbation. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les documents présentés.

Délibération de délégations du Conseil Municipal à Monsieur Le Maire :

M. LALLE donne lecture du courrier de M. PICHON, Secrétaire Général de la Préfecture, demandant au Conseil Municipal de reprendre la délibération de délégation de pouvoirs au Maire en fixant les limites financières de cette délégation dans certains domaines.

Sur proposition de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reprendre et de modifier la délibération prise précédemment en supprimant les trois articles litigieux. Une nouvelle délibération sera prise en ce sens.

Demande de M. Pierre BOUSQUET :

Par courrier en date du 23 juin 2008, M. BOUSQUET demande l'autorisation de traverser le chemin rural jouxtant ses parcelles à Maymac afin d'alimenter en eau et en électricité le hangar agricole pour lequel il vient de déposer une demande de permis de construire. Il s'engage à remettre le chemin en état dès l'issue des travaux.

Le Conseil Municipal accepte.

Associations d'Aide en Milieu Rural (ADMR) :

M. LALLE informe les conseillers municipaux que la Commune de Rodelle subventionne trois ADMR (Bozouls, Sébazac et Villecomtal) et la Commune de La Loubière deux (Bozouls et Sébazac). Il fait savoir qu'il a été sollicité en qualité de Président de la Communauté de Communes Bozouls Comtal par M. MIRAMONT, Maire de LA LOUBIERE

et Vice Président de la Communauté de Communes, pour qu'une seule ADMR intervienne sur l'ensemble du territoire intercommunal. M. LALLE donne lecture d'un courrier qui pourrait être adressé aux présidentes des ADMR de Sébazac et de Villecomtal, leur indiquant que leurs subventions ne seraient pas renouvelées à compter du 31 décembre 2008. Il indique que la Commune de La Loubière a validé ce courrier.

Mme CATUSSE demande si l'ADMR de Bozouls a une capacité suffisante pour faire face et si une étude a été réalisée en terme de faisabilité. Elle propose de verser une subvention à la Fédération Départementales des ADMR.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide de valider les courriers.

Courrier de M. HOURDEQUIN, Maire de Muret-le-Château :

Monsieur Le Maire donne lecture de ce courrier demandant le classement en route départementale de la route de Fijaguet, située entre la RD n°940 et la RD n°20. Il souligne que les services du Conseil Général accepteront cette demande sous réserve que la route soit mise aux normes, ce qui implique un coût important pour les communes de Muret-le-Château et de Rodelle.

Le Conseil Municipal rappelle que cette voie a été classée d'intérêt communautaire et que c'est à la Communauté de Communes de décider.

Pré de Laubarède :

M. BRALEY informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré M. Hervé PUECH concernant le fauchage qu'il effectue sur le pré de Laubarède. Une facture pour vente d'herbe pourrait lui être adressée, d'un montant de 150 € par an. Le Conseil Municipal accepte.

Fin du contrat d'avenir de M. Eric SALINAS :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat d'avenir de M. SALINAS arrive à terme le 31 août 2008. Il indique qu'il a rencontré M. SALINAS pour savoir si celui-ci serait intéressé par un poste à temps complet et rappelle au Conseil Municipal que son contrat d'avenir avait été prolongé d'une année par les services du Conseil Général, la municipalité s'étant engagée à pérenniser son emploi.

Des discussions sont engagées au sein du Conseil Municipal pour savoir s'il y a lieu de proposer à M. SALINAS un poste d'Adjoint Technique Territorial stagiaire, en vue d'une titularisation future.

Monsieur Le Maire propose un vote à bulletin secret.

4 oui

9 non

1 blanc

1 nul

M. LALLE prend acte de la décision du Conseil Municipal de ne pas renouveler l'emploi de M. SALINAS et indique qu'il rencontrera ce dernier au plus tôt.

Afin de permettre la continuité du service technique dans de bonnes conditions, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'Adjoint Technique territorial de 2^{ème} Classe à compter du 1^{er} septembre 2008. Une délibération sera prise en ce sens. Une vacance de poste sera adressée au Centre de Gestion rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.